

la dépression des années 30. L'Alberta n'a pas eu cette chance puisque les 95 milliards en question ne pouvaient pas être réinvestis ni servir à diversifier l'économie provinciale.

Je suis fier des Albertains. J'ai bien vu cet automne qu'ils ne manquaient ni de ressort ni de détermination pour assurer la reprise économique de leur province. Certains prétendent que la suppression de la taxe sur les revenus pétroliers et gaziers a trop tardé. Dieu merci, c'est chose faite maintenant. C'est un jour de liesse dans l'histoire du Canada et de l'Alberta. Je parle du Canada parce que je n'ai jamais tant vu de compréhension à l'endroit de l'Alberta de la part du gouvernement et de quelques rares députés des partis d'en face. Ils ont reconnu l'interdépendance de l'industrie pétrolière de l'Alberta et des industries de l'extérieur de la province. Il y a une relation de cause à effet entre la diminution de l'activité dans les sables bitumineux de la région de Fort McMurray et la fermeture d'aciéries à Sault-Sainte-Marie. Je suis très fier des 30 ou 40 députés du centre du Canada qui ont profité de leurs congés pour se rendre, à leurs frais, dans l'ouest du Canada pour aller constater sur place. Je les félicite pour l'ouverture d'esprit et la sagesse dont ils ont fait preuve en appuyant la suppression du Programme énergétique national et en particulier de la taxe sur les revenus pétroliers.

Pour conclure, j'aimerais parler du Fonds du patrimoine de l'Alberta. Il y en a qui se demandent pourquoi l'Alberta ne corrige pas la situation. Elle ne le fait pas pour deux raisons principales. Premièrement, l'économie de l'Alberta est si affaiblie que le Trésor de la province n'a pas les moyens de réagir avec force. Le déficit budgétaire prévu par le gouvernement de l'Alberta pour l'année financière en cours est de 2,5 milliards de dollars et il risque d'être bien plus fort.

Il y a en plus la question du Fonds du patrimoine de l'Alberta. De 18 à 20 p. 100 seulement de la valeur totale du fonds est en argent liquide. Il est vrai qu'il possède des actifs évalués à 13,5 ou 14 milliards, mais cet argent est investi dans les hôpitaux, la recherche médicale et, à l'extérieur de l'Alberta, dans ce que j'appellerais le fonds d'épargne du patrimoine du Québec, Hydro Québec et le fonds d'épargne du patrimoine de l'Ontario, Hydro Ontario et dans des prêts semblables à faibles taux consentis aux sociétés d'État provinciales et aux gouvernements provinciaux du pays. C'est un excellent exemple, à mon avis, de coopération entre Canadiens d'un océan à l'autre.

La fin de la taxe sur les revenus pétroliers signale qu'on a heureusement mis un terme une fois pour toutes, espérons-le du moins, à une forme d'intrusion du gouvernement fédéral dans des matières qui sont de compétence exclusivement provinciale. Selon la définition qu'en donne le pacte confédératif, une ressource appartient à la province. Quand un autre ressort perçoit un impôt sur une ressource provinciale, il trahit odieusement la Confédération. Cette trahison n'est plus là aujourd'hui.

M. Orlikow: Madame la Présidente, je voudrais poser trois questions au député d'Edmonton-Sud (M. Edwards). Vers 1980, l'industrie était prospère et le prix du pétrole était d'une trentaine de dollars le baril. Le député prétend que des recettes de l'ordre de 95 milliards de dollars ont été cédées. Le député veut-il donner à entendre que si les compagnies pétrolières avaient pu conserver une proportion importante de cette

Impôt sur les revenus pétroliers—Loi

somme, elles seraient engagées aujourd'hui dans des travaux importants de prospection alors que le cours mondial du pétrole est aussi bas? S'il le croit vraiment, pourrait-il expliquer pourquoi aux États-Unis où il n'y a jamais eu de politique énergétique nationale et où depuis 1980 on a le plus conservateur des présidents des 50 dernières années, les sociétés pétrolières qui ont également des activités au Canada ont réduit de façon aussi brutale leurs travaux de prospection?

Enfin, le député s'oppose-t-il vraiment à l'intervention du gouvernement dans l'industrie énergétique? Si tel est le cas, nous devons renoncer aux travaux de prospection au large de l'Atlantique et dans la mer de Beaufort. Les gouvernements conservateurs de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse aimeraient bien savoir si de l'avis du gouvernement conservateur fédéral, quand le cours du pétrole fléchit au point où le secteur privé renonce à intervenir, le gouvernement fédéral devrait s'abstenir de soutenir, au moyen de politiques fiscales ou de subventions, les travaux d'exploitation et de prospection pour obtenir l'énergie dont nous aurons besoin dans l'avenir?

M. Edwards: Madame la Présidente, comme toujours je remarque le ton mordant des questions du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow). En réponse à sa première question qui porte sur les bénéfices des sociétés pétrolières, je dirai qu'il ne s'agit pas ici de profits. Mais je veux bien parler des réinvestissements de l'industrie pétrolière dans l'ouest du Canada. Je parle du bassin sédimentaire de l'Ouest plutôt que des gisements non classiques comme les sables bitumineux, les pétroles lourds ou les gisements sous-marins. Dans cette région, la performance de l'industrie est remarquablement positive. Depuis six ans elle oscille entre 85 p. 100 des bénéfices à 110 p. 100 certaines années. Il ne s'agit pas de mettre de l'argent entre les mains des sociétés pétrolières. Il s'agit plutôt de 90 milliards de dollars dont 60 milliards ont servi à subventionner l'essence canadienne à bon marché et d'une autre différence de 30 milliards entre ce qu'Ottawa a perçu durant les jours d'agonie du régime libéral et ce qu'il a réinvesti en Alberta. Ce dont il est question maintenant, c'est de justice au sein de la Confédération.

[Français]

La justice en ce qui concerne le pétrole, la juridiction, l'économie et les emplois . . .

[Traduction]

Et ce dont il est question, c'est de l'intervention gouvernementale dans le secteur énergétique. Je suis heureux de pouvoir dire que l'intervention de l'État dans l'industrie de l'énergie classique n'est pas justifiée pour ce qui est de percevoir des impôts fédéraux sur une ressource provinciale. Voilà ce dont il est question ici aujourd'hui.

● (1740)

Tournons-nous vers les gisements sous-marins, les sables bitumineux et le pétrole lourd: si nous disons que l'autosuffisance énergétique et la sécurité des approvisionnements sont des objectifs, il est bien évident qu'il faut avoir des investissements. Mais que ce soient des investissements privés. N'augmentons pas sans rime ni raison notre déficit en alourdissant encore l'intervention et le contrôle de l'État.

M. Orlikow: Monsieur le Président, j'invite le député à expliquer pour quelle raison les grosses sociétés pétrolières ont